

# Conducteur d'engins de chantiers urbains

RNCP42797 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 3                   |
| Sigle                   | TP — Titre professionnel   |
| Code(s) NSF             | 230u                       |
| Formacode(s)            | 22002, 22062, 22022, 31717 |
| Code(s) ROME            | F1302                      |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit    |
| Date d'échéance         | 12/10/2031                 |

## Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le conducteur d'engins de chantiers urbains intervient sous la responsabilité du chef de chantier ou du chef d'équipe pour réaliser des travaux de terrassement, de manutention et de pose d'éléments lourds nécessaires à la construction de réseaux et à l'aménagement des espaces publics. Il participe à des projets variés : viabilisation de lotissements, réfection de voiries, création de réseaux secs et humides, interventions d'urgence, et travaux de génie civil

### ACTIVITÉS VISÉES

L'activité du conducteur d'engins de chantiers urbains, essentielle à la qualité des infrastructures urbaines et rurales, s'inscrit dans une logique de service public et contribue à l'amélioration du cadre de vie des usagers.

Le conducteur travaille seul sur son engin, mais en étroite coordination avec une équipe composée d'ouvriers à pied, de poseurs, de maçons VRD, de topographes et de personnel d'encadrement. Il est polyvalent et peut conduire différents types d'engins (pelles sur chenilles ou pneus, chargeuses, compacteurs, etc.) à condition de disposer des autorisations de conduite requises. Il maîtrise les équipements spécifiques (godets inclinables, BRH, flèches à volée variable, etc.) et les technologies d'aide à la conduite (guidage laser, GPS 2D/3D). Il organise les zones d'évolution des engins, veille à la sécurité des personnes et prend en compte les contraintes liées aux sols, aux ouvrages existants et aux conditions météorologiques. Responsable du bon fonctionnement de son engin, il effectue les contrôles quotidiens et assure la maintenance de premier niveau selon les consignes du constructeur et de l'entreprise. Il peut également transférer son engin en utilisant la voie publique dans le respect du Code de la route.

Son travail est soumis aux aléas climatiques et aux exigences du chantier, ce qui peut entraîner des ajustements d'horaires et des déplacements. Il applique rigoureusement les règles de sécurité collective et individuelle, conformément au PPSPS ou au plan de prévention, et dispose des habilitations nécessaires (AIPR, habilitation électrique BF/HF). Engagé dans une démarche de développement durable, il adopte des pratiques responsables : écoconduite, utilisation de matériaux recyclés ou à faible empreinte carbone, limitation des impacts sur les écosystèmes. Il sensibilise ses collègues à ces enjeux et contribue activement à la protection de l'environnement.

Enfin, il prend en compte les situations de handicap, que ce soit pour ses collègues, les interlocuteurs extérieurs ou les usagers des infrastructures. Cette attention à l'inclusion renforce la qualité du travail collectif et les relations avec le public.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conduire une pelle hydraulique sur chenilles et une chargeuse sur pneus d'une masse inférieure à six tonnes, lors de chantiers urbains.

Réaliser les opérations connexes à la conduite d'engins de production sur des chantiers d'aménagements urbains et ruraux.

Circuler avec une chargeuse sur pneus équipée de fourches et manutentionner des charges.

Déplacer ou charger des matériaux au moyen d'une chargeuse sur pneus équipée d'un godet 4 en 1 multifonctions (Drott).

Circuler avec une pelle hydraulique sur chenilles, charger des matériaux et manutentionner des charges.

Réaliser des tranchées, des terrassements et des réglages de surfaces, au moyen d'une pelle hydraulique sur chenilles en milieu encombré.

Conduire une pelle hydraulique sur pneus d'une masse supérieure à six tonnes, lors de chantiers urbains.

Réaliser les opérations connexes à la conduite d'engins de production sur des chantiers d'aménagements urbains et ruraux.

Circuler à vide et à plein, charger des matériaux, manutentionner des charges au moyen d'une pelle hydraulique sur pneus.

Réaliser des tranchées, des terrassements et des réglages de surfaces, au moyen d'une pelle hydraulique sur pneus en milieu encombré.

## Blocs de compétences

### **RNCP42797BC01 — Conduire une pelle hydraulique sur chenilles et une chargeuse sur pneus d'une masse inférieure à six tonnes, lors de chantiers urbains**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser les opérations connexes à la conduite d'engins de production sur des chantiers d'aménagements urbains et ruraux.

Circuler avec une chargeuse sur pneus équipée de fourches et manutentionner des charges.

Déplacer ou charger des matériaux au moyen d'une chargeuse sur pneus équipée d'un godet 4 en 1 multifonctions (Drott).

Circuler avec une pelle hydraulique sur chenilles, charger des matériaux et manutentionner des charges.

Réaliser des tranchées, des terrassements et des réglages de surfaces, au moyen d'une pelle hydraulique sur chenilles en milieu encombré.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 50 min

La mise en situation professionnelle consiste à réaliser différentes opérations liées à la production d'un chantier d'infrastructures en milieu encombré (terrasser, manutentionner, transporter, régler, etc.). Pour chaque activité de l'emploi, un espace de travail distinct est préparé répondant aux exigences de l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

À partir de consignes écrites ou orales, d'un dossier de plans, des matériels, les matériaux mis à disposition, le candidat effectue le travail demandé pour chaque atelier comme suit :

Atelier n°1 (durée 01 h 20 mn)

Conduire une pelle hydraulique classée dans la catégorie "A" de R482B

Réaliser la prise et fin de poste

Exécuter un terrassement en milieu encombré (présence de réseaux et canalisations dans le sol) puis un réglage de surface au moyen des équipements prévus à cet effet.

Atelier n°2 (durée 00 h 30 min)

Conduire une chargeuse classée dans la catégorie "A" de R482B

Réaliser la prise et fin de poste

Déplacer un stock de matériaux et des charges conditionnées sur palettes (équipements possibles : godet multifonction et fourches de manutention).

Questionnement à partir de production(s)

: 00 h 20 min

La production réalisée par le candidat en amont de la session de certification permet au jury, lors du questionnement, d'évaluer les critères non observables lors des mises en situation professionnelles.

La production est réalisée à partir de travaux mis en œuvre en formation ou en entreprise, en s'appuyant sur les règles spécifiques à chaque compétence évaluée.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 10 min

## **RNCP42797BC02 — Conduire une pelle hydraulique sur pneus d'une masse supérieure à six tonnes, lors de chantiers urbains**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Réaliser les opérations connexes à la conduite d'engins de production sur des chantiers d'aménagements urbains et ruraux.

Circuler à vide et à plein, charger des matériaux, manutentionner des charges au moyen d'une pelle hydraulique sur pneus.

Réaliser des tranchées, des terrassements et des réglages de surfaces, au moyen d'une pelle hydraulique sur pneus en milieu encombré.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Mise en situation professionnelle : 01 h 30 min

La mise en situation professionnelle consiste à réaliser différentes opérations liées à la production d'un chantier d'infrastructures en milieu encombré (terrasser, manutentionner, régler, etc.). Pour l'activité de l'emploi, un espace de travail est préparé répondant aux exigences de l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

À partir de consignes écrites ou orales, d'un dossier de plans, des matériels, les matériaux mis à disposition, le candidat effectue le travail demandé :

Conduire une pelle hydraulique classée dans la catégorie "B1" de R.482B.

Réaliser la prise et fin de poste,

Exécuter un terrassement en milieu encombré (présence de réseaux et canalisations dans le sol) puis un réglage de surface, au moyen des équipements prévus à cet effet.

Questionnement à partir de production(s)

: 00 h 20 min

La production réalisée par le candidat en amont de la session de certification permet au jury, lors du questionnement, d'évaluer les critères non observables lors des mises en situation professionnelles.

La production est réalisée à partir de travaux mis en œuvre en formation ou en entreprise, en s'appuyant sur les règles spécifiques à chaque compétence évaluée.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 50 min

## **Secteur d'activité et type d'emploi**

### **SECTEURS D'ACTIVITÉS**

Les entreprises de travaux publics des domaines de la route ou des réseaux enterrés.

Les entreprises de bâtiment et de travaux publics (terrassement, construction et rénovation de voiries, aménagements urbains, assainissement, réseaux de télécommunications).

Les services de voirie des collectivités locales.

### **TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES**

Conducteur d'engins de la catégorie « A » de la recommandation CACES®. R.482B (pelle hydraulique sur chenilles et chargeuse sur pneus)

Conducteur d'engins de la catégorie « B1 » de la recommandation CACES®. R.482B (pelle hydraulique sur pneus)

### **RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ**

Conduite d'engins :

Article R. 4323-55 du Code du travail

Article R. 4323-56 du Code du travail

Article R4323-57 du Code du travail

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Décret du 18 avril 2025 relatif au suivi individuel de l'état de santé des travailleurs ainsi qu'à l'autorisation de conduite et aux habilitations à effectuer certaines opérations prévues aux articles R. 4323-56 et R. 4544-9 du Code du travail

Arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Arrêté du 23 février 2012, modifié par l'arrêté du 20 avril 2015, définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                             |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Très élevée (5/5)                                                                           |
| Facteurs principaux                 | Non-durabilité de l'emploi, Intensité d'embauche, Conditions de travail contraignantes      |
| Salaire médian (mensuel)            | 2 000 €                                                                                     |
| Familles professionnelles (FAP)     | B5X40 — Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics · tension 5/5 (Très élevée) |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 6 163                                                                                       |
| Jugés difficiles à recruter         | 58 %                                                                                        |
| Emplois saisonniers                 | 13 %                                                                                        |
| Familles professionnelles (FAP)     | B5X40 — Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics                             |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 12/10/2031 |
| Date de dernière délivrance possible | 12/10/2032 |

## Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2024  | 349       | 0        | 75 %             | 46 %         |
| 2023  | 412       | 0        | 75 %             | 46 %         |

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RNCP35824

### CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35824

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42797/>